



L'ÉLU, « l'Énergie et le Climat »

L'essentiel de ce que les
collectivités territoriales
doivent savoir

AMORCE est l'Association Nationale regroupant près de 550 collectivités territoriales, représentant 60 millions d'habitants (communes, intercommunalités, conseils généraux, conseils régionaux) et 250 Professionnels.

Les trois domaines d'action d'**AMORCE** sont :

- La gestion de l'énergie et le développement des énergies renouvelables
- Les réseaux de chaleur
- La gestion des déchets



Dans ces trois domaines, **AMORCE** intervient sur les composantes des choix que doivent faire les collectivités territoriales :

- La technique
- L'impact sur l'environnement
- La réglementation
- L'économie (coûts, financements, fiscalité)
- Les modes de gestion, les marchés
- L'organisation entre les structures et les différents niveaux de collectivités
- Les politiques aux niveaux européen, national, territorial
- L'information, la concertation, le débat public

Les objectifs d'**AMORCE** :

- Organiser l'échange des connaissances et des expériences entre les membres de l'association, afin que chacun dispose des informations les plus récentes et les plus pertinentes pour gérer au mieux les déchets et l'énergie sur son territoire.
- Défendre les positions des collectivités locales en matière d'énergie, de réseaux de chaleur et de déchets et proposer aux décideurs européens et nationaux des réformes qui améliorent les conditions économiques et juridiques de la gestion de ces problématiques par les collectivités.

Notre représentativité et notre compétence sont reconnues aussi bien dans le domaine de l'énergie que des déchets. L'action d'**AMORCE** se situe à l'échelle locale, dans un cadre national et, de plus en plus, au niveau européen.

| | |
|---|----|
| Introduction | 8 |
| 1 - De nombreuses raisons de plus s'impliquer dans l'énergie | 9 |
| 2 - Le défi du changement climatique et de la transition énergétique | 9 |
| 3 - Les débuts de la décentralisation de la politique de l'énergie | 13 |
| 4 - L'indispensable changement d'approche est facilité par la prise de conscience actuelle | 14 |
| Partie 1. La collectivité exemplaire sur son patrimoine | 17 |
| Chapitre 1. La collectivité consomme de l'énergie | 19 |
| 1 - Bien gérer l'existant | 20 |
| 2 - Améliorer l'existant | 24 |
| 3 - Rénovation et construction durables | 32 |
| Chapitre 2. La collectivité produit de l'énergie | 37 |
| 1 - Le bois énergie | 37 |
| 2 - L'énergie solaire | 39 |
| 3 - L'énergie éolienne | 40 |
| 4 - La petite hydroélectricité | 41 |
| 5 - Autres énergies | 42 |
| Chapitre 3. La collectivité distribue de l'énergie | 45 |
| 1 - La distribution publique de gaz et d'électricité | 45 |
| 2 - Les réseaux de chaleur | 49 |
| Chapitre 4. Financement des actions sur le patrimoine | 55 |
| 1 - La collectivité consomme de l'énergie | 55 |
| 2 - La collectivité produit de l'énergie | 58 |
| 3 - La collectivité distribue de l'énergie | 59 |
| Partie 2. Une politique énergie-climat tournée vers le territoire | 63 |
| Chapitre 1. Diagnostic : un état des lieux à partager | 65 |
| 1 - Un diagnostic pour quoi faire ? | 65 |
| 2 - Un périmètre d'étude adapté aux objectifs | 66 |
| 3 - Se simplifier la tâche | 67 |
| 4 - Etudes complémentaires | 67 |
| 5 - Croisement des données | 68 |
| 6 - Etat des lieux des politiques déjà menées | 68 |

| | |
|---|-----|
| Chapitre 2. Des objectifs ambitieux ; une approche opérationnelle concertée | 71 |
| 1 - Quels objectifs ? | 71 |
| 2 - Contenu du Plan climat | 71 |
| 3 - Réalisme et hiérarchisation des actions | 72 |
| 4 - Moyens internes | 73 |
| 5 - Coordination et cohérence au sein de la collectivité | 74 |
| 6 - Cohérence avec l'urbanisme et les documents de planification | 74 |
| 7 - Cohérence avec la qualité de l'air | 76 |
| 8 - Partage des actions entre collectivités | 76 |
| 9 - Visibilité et effet d'entraînement | 77 |
| Chapitre 3. Principales actions structurantes d'une politique énergie-climat locale ... 79 | 79 |
| 1 - Maîtriser la consommation d'énergie des bâtiments | 79 |
| 2 - Développer les énergies renouvelables | 83 |
| 3 - Mobiliser les consommateurs et maîtres d'ouvrages | 84 |
| 4 - Lutter contre la précarité énergétique | 86 |
| 5 - Organiser les transports..... | 89 |
| 6 - Intégrer énergie et climat dans l'agriculture..... | 98 |
| 7 - S'adapter au changement climatique | 100 |
| Chapitre 4. Evaluation et suivi | 103 |
| 1 - Le suivi | 103 |
| 2 - Les outils d'évaluation..... | 104 |
| 3 - Evaluation et amélioration continue..... | 106 |
| 4 - Spécificités « adaptation au changement climatique » | 106 |
| Chapitre 5. Financement et approche économique des actions énergie-climat | 107 |
| 1 - Des ressources fiscales existantes..... | 107 |
| 2 - Accompagnement financier : faire simple..... | 108 |
| 3 - Pertinence économique des dispositifs de soutien | 111 |
| 4 - Mutualisation et partenariats public - privé | 112 |
| 5 - Lutte contre la précarité énergétique | 114 |
| 6 - Nouvelles pistes..... | 115 |
| Partie 3. Fiches d'exemples | 117 |
| Annexe juridique | 138 |

Avant-propos

Gilles VINCENT, président d'AMORCE



Chers collègues élus,

Comment aborder un nouveau mandat municipal sans placer l'énergie au cœur des priorités et des actions ?

4 millions de foyers sont aujourd'hui en situation de précarité énergétique ; nos importations massives de pétrole, charbon, gaz ou encore uranium coûtent chaque année 70 milliards d'euros à la France, soit 3% du PIB ;

Dans nos collectivités, les factures d'énergie représentent 5 à 10% du budget général ; Et que dire de l'impact environnemental sur nos territoires (pollution de l'air) et notre planète (dérèglement climatique) ?...

Pendant des décennies, une énergie abondante et une politique industrielle centralisée basée presque exclusivement sur l'électricité et le gaz, ont répondu à nos besoins énergétiques. Désormais, la raréfaction des ressources, la croissance des besoins, les tensions sur les marchés devenus mondiaux, l'augmentation des prix et les impacts avérés sur l'environnement et la santé des différentes énergies, imposent de consommer moins et mieux et produire autrement pour conserver le confort apporté par l'énergie à un coût maîtrisé pour les citoyens, les entreprises et la planète.

Cette nouvelle équation oblige collectivités et citoyens à s'emparer du sujet pour devenir davantage acteurs des futures politiques énergétiques.

En effet, la plupart des décisions prises par une collectivité locale ont des conséquences - positives ou négatives - en matière d'énergie. Construire une route ou une zone aménagement, réhabiliter un quartier, rénover une école, revoir son éclairage public, entretenir sa forêt, gérer ses déchets... sont autant d'occasions de participer ou non à la transition énergétique dans laquelle la France doit s'engager.

Nous avons désormais des élus en charge de l'énergie et/ou du climat dans nos collectivités, mais l'enjeu de ce mandat est que la dimension énergétique soit incontournable chez tous les élus, quelles que soient leurs prérogatives. A chaque décision, il s'agit de savoir quelle solution choisir pour obtenir la meilleure efficacité énergétique et privilégier les ressources locales, tout en limitant les impacts environnementaux et sociaux.



Avant-propos suite

- Ce guide propose l'essentiel des connaissances nécessaires pour aborder cette problématique. Il s'appuie sur des exemples concrets de collectivités territoriales de toutes les tailles (communes, intercommunalités, conseils généraux et régionaux) qui ont su transformer ces contraintes apparentes en une formidable opportunité de reprise en main de leur destin : en développant maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables, ces territoires favorisent l'économie et l'emploi local.

Au delà de cette boîte à outils, je vous invite à participer activement à la vie de notre association en rejoignant les groupes de travail, listes de discussions, colloques... et contribuer aux actions collectives de défense des intérêts des collectivités, organisées par AMORCE, devenue en quelques années la plus grande association de collectivités et de professionnels dans le secteur de l'énergie et du développement durable.

Bonne lecture et à très bientôt au sein d'AMORCE !

Préface

Par Bruno LECHEVIN, président de l'ADEME

La réussite de la transition énergétique est, pour tous les acteurs de notre société, un enjeu majeur des années à venir.



Cette transition vers un nouveau modèle énergétique constitue en effet une composante essentielle de la lutte contre les dérèglements climatiques et elle ouvre le chemin d'un développement économique durable prenant résolument en compte la gestion des ressources et le respect de l'environnement.

Dans ce contexte et face à ce défi, les collectivités, de par leur capacité à montrer l'exemple, à inciter, à aménager, ont une position déterminante à faire valoir. L'essentiel des marges de manœuvre se trouve sur les territoires. Les collectivités peuvent faire émerger des solutions nouvelles en adéquation avec les opportunités locales.

Aussi l'ADEME par l'action quotidienne de ses Directions Régionales soutient et conseille les collectivités dans la mise en œuvre des politiques d'efficacité énergétique, de production d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle multiplie dans cet objectif ses partenariats avec les collectivités tant au niveau régional que local et met à leur disposition toute une gamme d'outils techniques et méthodologiques.

C'est donc tout naturellement que l'ADEME s'est associée à l'initiative d'AMORCE pour mettre au point la ré-écriture de ce guide qui donne un bon panorama des outils disponibles et des démarches à mettre en œuvre par les collectivités. Dans une période de renouvellement important des équipes municipales et intercommunales nous sommes convaincus qu'il peut vous aider en tant qu'élus à prendre vos nouvelles responsabilités et à concrétiser des programmes d'actions ambitieux dans le cadre des Plan Climat Energie Territoriaux (PCET).

Introduction

Les collectivités consomment, produisent et distribuent de l'énergie. Elles planifient l'espace urbain, agissent sur leur patrimoine, montrent l'exemple et incitent les acteurs du territoire à s'engager dans des projets porteurs d'avenir économique et d'emplois durables. Leur rôle essentiel est confirmé par les évolutions législatives et les nombreuses initiatives déjà lancées qui contribuent à l'attractivité des territoires pionniers. Leur implication sur cette thématique doit encore s'amplifier et surtout se structurer pour faire face aux défis que représentent la raréfaction des ressources et le changement climatique.

1 • De nombreuses raisons de plus s'impliquer dans l'énergie

Les augmentations continues des prix et les récents conflits internationaux rappellent que l'énergie, qui représente un coût grandissant pour le pays et pour les collectivités, est un des enjeux majeurs de ce siècle. Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables apportent de nombreux avantages à la nation et aux territoires.

Le développement économique et la création d'emplois

Avec près de 70 Md€¹, le montant des importations de pétrole, gaz, charbon et uranium dépasse aujourd'hui le déficit commercial de la France. La maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables réduisent cette dépendance tout en générant une activité économique source d'emplois non délocalisables bien plus importante que les solutions traditionnelles : 330 000 emplois pourraient ainsi être créés à l'horizon 2030 et 875 000 d'ici à 2015² grâce à la transition énergétique. Ces solutions évitent de plus les risques inhérents à l'augmentation du prix des énergies fossiles : la baisse de l'intensité énergétique³ est un facteur de compétitivité et de pérenité du développement économique dans un monde d'énergie chère.

La lutte contre la précarité énergétique

L'augmentation des prix de l'énergie frappe d'abord les ménages les plus modestes. Ainsi, environ 9 millions de français vivent aujourd'hui en « précarité énergétique », c'est à dire consacrent plus de 10% de leurs revenus à leurs dépenses d'énergies. Les demandes d'aides auprès des collectivités pour impayé d'énergie représentent 3 à 4000 dossiers par an pour un département moyen. La collectivité, qui doit garantir un accès à tous à l'énergie, peut lutter contre cette précarité et ses conséquences (inconfort et insalubrité, exclusion) en identifiant les impayés liés à des consommations trop élevées, en améliorant les performances thermiques des logements sociaux, en incitant au remplacement d'équipements et en accompagnant le changement des comportements.

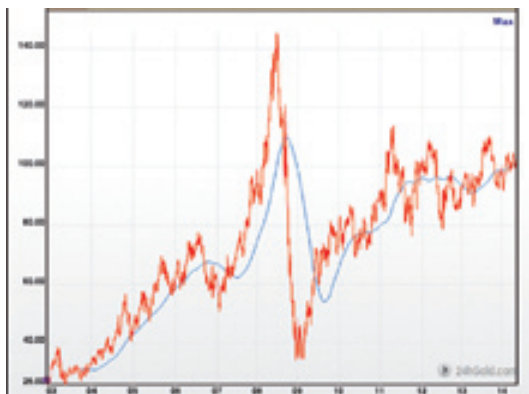
¹Chiffres 2012, soit 3,4% du PIB

²Source : « Contribution de l'ADEME à l'élaboration de visions énergétiques 2030-2050 »

³Rapport entre la consommation d'énergie et le Produit intérieur brut

Le prix du pétrole a quadruplé en 10 ans

Prixdubaril.com



9 millions de français
sont en précarité
énergétique.

La maîtrise budgétaire

Une ville de 50 000 habitants dépense en moyenne 2,5 M€ par an pour sa consommation d'énergie. Le budget énergie des collectivités continuera à progresser avec l'augmentation du prix des énergies. Il représente pourtant un des postes sur lequel elles disposent d'une vraie marge de manoeuvre pour optimiser les dépenses. De plus, les opérations de maîtrise de l'énergie génèrent des certificats⁴ qu'elles peuvent monnayer.

La qualité de l'air

Toute réduction des consommations de combustibles engendre une baisse de la pollution atmosphérique globale et locale.

L'exemplarité

En montrant l'exemple sur son patrimoine, la collectivité est légitime pour fédérer les acteurs locaux autour de l'efficacité énergétique et la valorisation des ressources locales pour atteindre une plus grande autonomie énergétique et lutter contre le dérèglement climatique.

2 • Le défi du changement climatique et de la transition énergétique

Les conséquences du changement climatique déjà visibles

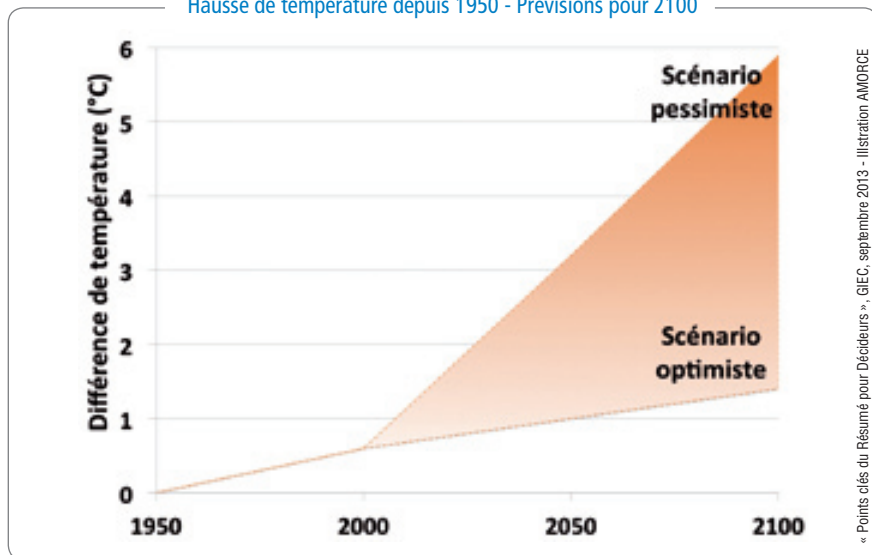
Le cinquième rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat⁵ confirme à 95% le réchauffement climatique observé depuis 1950, avec l'activité humaine comme principal facteur contributif. Les changements les plus importants sont : l'augmenta-

⁴Certificats d'économie d'énergie - voir p56

⁵Giec, qui rassemble plus de 2500 scientifiques de 192 pays - publication septembre 2013.

tion de la température à la surface du globe et des océans, l'augmentation du niveau de la mer, l'accélération de la fonte des glaciers de montagne et de la calotte glaciaire. Le rapport prévoit une augmentation de la température de la surface terrestre de 1°C à 5°C avant la fin du siècle⁶.

Hausse de température depuis 1950 - Prévisions pour 2100



« Points clés du Résumé pour Décideurs », GIEC, septembre 2013 - Illustration AMORCE

En continuité avec le quatrième rapport de 2007, le Giec indique les conséquences prévisibles suivantes pour l'Europe : augmentation des risques d'inondation (côtes et intérieur des terres), de l'érosion (due aux tempêtes et à l'élévation du niveau de la mer), retrait des glaciers, réduction de la couverture neigeuse et du tourisme hivernal, augmentation des vagues de chaleur (avec risques pour la santé), fréquence accrue de feux de forêt, larges extinctions d'espèces, aggravation des sécheresses, réduction de la disponibilité en eau, du potentiel hydroélectrique, du tourisme estival, et de la productivité des cultures (Europe du Sud). Cette liste rappelle les successions d'événements qui émaillent l'actualité en Europe ces dernières années : inondations, canicules, incendies de forêts...

Chacune des trois dernières décennies a été plus chaude que la précédente et que toutes les autres décennies depuis 1850. La décennie 2001-2010 a été la plus chaude depuis 1850.

⁶Réchauffement moyen constaté entre 1880 et 2012 : 0,85°C. Le Giec estime qu'une hausse supérieure à 2°C est plus probable qu'une hausse inférieure à 2°C.

« Le plus grand défi de l'humanité au 21^{ème} siècle »

« Les connaissances scientifiques sont claires ; maintenant nous avons besoin de réponses politiques. Le temps presse, si nous voulons éviter les conséquences les plus catastrophiques projetées par le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat. » C'est en ces termes que le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon a qualifié la lutte contre le changement climatique dès 2007.

Un engagement international

La première concrétisation de la mobilisation de la communauté internationale fut la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adoptée en 1992 à Rio de Janeiro (signée par 154 pays et l'Europe). Elle a été suivie en 1997 par celle de Kyoto où les pays industrialisés, dont la France, se sont engagés à réduire leurs émissions globales de gaz à effet de serre de 5,2% entre 1990 et 2012.

La prochaine « conférence des parties » à la convention cadre des Nations Unies aura lieu à Lima fin 2014 et la suivante à Paris en 2015, avec pour objectif de donner une suite au protocole de Kyoto.

L'Union Européenne a adopté en janvier 2008 le paquet climat-énergie, plan d'action dont l'objectif est de réaliser les « 3x20⁷ ».

Des objectifs nationaux ambitieux

L'objectif assigné à la France suite au protocole de Kyoto a été rempli : les émissions françaises de gaz à effet de serre ont diminué de 13 % sur la période 1990-2011. Ce premier constat encourageant ne doit pas occulter que la crise économique est également un facteur de diminution avec la délocalisation d'industries émettrices et le ralentissement de la consommation des ménages.

La France a confirmé ses engagements en 2005 dans la « Pope⁸ », qui fixait déjà l'objectif du « facteur 4 » (voir ci-après). Cet objectif a été repris par le Grenelle de l'Environnement⁹, qui y a ajouté la déclinaison de l'objectif européen des « 3x20 » à 2020.

Le projet de Loi sur la transition énergétique de 2014¹⁰ apporte de nouvelles ambitions :

- 50% de baisse de la consommation d'énergie finale entre 2012 et 2050 ;
- 32% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à 2030 ;
- 50% de nucléaire dans la production d'électricité à 2025¹¹.

L'atteinte de ces objectifs sera suivi annuellement par la conférence environnementale et au moins tous les 5 ans par un rapport parlementaire.

⁷Amélioration de 20% de l'efficacité énergétique, part de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie, baisse de 20% des émissions de CO₂

⁸Loi du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique

⁹Voir l'ensemble des évolutions législatives en annexe - p138

¹⁰Tel que présenté en conseil des ministres le 18 juin 2014

¹¹Contre 75 actuellement

Le « facteur 4 »

Une stabilisation du climat n'est envisageable que si les émissions mondiales ne dépassent pas ce que la terre peut recycler naturellement, soit 11 milliards de tonnes de CO₂ par an. Réparti équitablement entre 7 milliards de personnes, ce chiffre « autorise » chaque habitant de la planète à émettre 1,8 tonnes de CO₂ par an. Pour la France, cela revient à diviser par 4 nos émissions par rapport au niveau de 1990. En 2011, l'Inde émettait moins de 2 tonnes de CO₂/habitant par an, la Chine 6, l'Europe 8 et les Etats-Unis 17.

Les énergies fossiles premières responsables

La diminution des émissions de gaz à effet de serre, passe en grande partie par une réduction de l'utilisation des énergies fossiles, responsables de 71 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre en France.

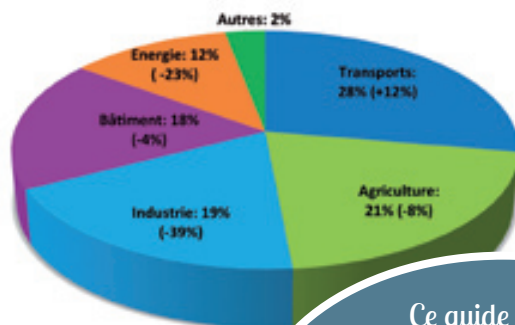
La production décentralisée à partir d'énergie renouvelable mature

Les techniques de production décentralisée à partir des énergies renouvelables sont largement éprouvées et on assiste depuis les années 2000 à leur déploiement industriel au niveau mondial : la production d'électricité à partir de l'éolien, du solaire photovoltaïque, de la petite hydraulique, du biogaz et la production de chaleur à partir du solaire thermique, du bois, des déchets... modifient profondément le modèle de production, de distribution et de consommation d'énergie.

Bâtiments et transports : cibles prioritaires

45 % des émissions de gaz à effet de serre en France proviennent de ces secteurs qui représentent même, dans les zones urbaines, souvent plus des ¾ des émissions.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteur en 2011 et évolution depuis 1990 - France



Citepa, inventaire CCNUCC, février 2013

Ce guide apporte des informations aux élus pour agir notamment sur les bâtiments et les transports, dont les consommations d'énergie continuent à augmenter.

3 • Les débuts de la décentralisation de la politique de l'énergie

Raréfaction des ressources, précarité énergétique, dérèglement climatique... les accords internationaux ne sauront à eux seuls répondre à ces enjeux : une action locale résolue et continue, que les élus sont bien placés pour animer et piloter, est indispensable. Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables - éminemment locales - passent par les territoires, et les collectivités ont la responsabilité d'en accompagner le développement, dans l'intérêt des habitants et des acteurs économiques.

Les évolutions législatives renforcent le rôle déterminant des collectivités locales

La Loi Pope a affirmé le rôle prééminent des collectivités et leur a apporté de nouveaux outils. Dans la continuité de l'ouverture des marchés, elle a confirmé le bien fondé d'une vision décentralisatrice de la politique énergétique, à l'instar de ce que l'on rencontre fréquemment chez nos voisins européens.

Avec le Grenelle 2 de l'Environnement, de nouvelles actions sont imposées ou proposées aux collectivités (diagnostics GES, SRCAE & PCET obligatoires, RT2012, etc.¹²). La réalisation obligatoire des PCET pour les collectivités de plus de 50 000 habitants les responsabilise encore un peu plus.

Le débat national qui s'est déroulé en 2013 a permis à tous les citoyens de s'exprimer sur les fondamentaux énergétiques et les raisons d'être de la transition énergétique. Il a produit des recommandations que le gouvernement s'est engagé à intégrer dans le projet de loi de programmation pour la transition énergétique qui devait être présenté au parlement avant la fin de l'année 2014. La synthèse des débats a été rendue publique en juillet 2013.



De nouvelles avancées¹³

La qualité de l'air est ajoutée dans les objectifs des PCET qui deviennent obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Le projet de loi reconnaît le rôle « d'autorité organisatrice de l'énergie » aux collectivités qui mènent un tel PCAET, et leur confie l'animation territoriale de la transition énergétique.

L'éolien est aujourd'hui
le mode de production électrique
qui se développe le plus
dans le monde.

¹²SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie - GES : Gaz à effet de serre

- PCET : Plan climat-énergie territorial - RT : réglementation thermique.

¹³Projet de loi transition énergétique - 18 juin 2014



La gestion des réseaux d'énergie reste centralisée mais les autorités concédantes, de par leurs compétences, continuent à se réappropriier leur rôle, prioritairement sur les réseaux de chaleur, mais aussi sur les autres réseaux dont les missions sont élargies à l'efficacité énergétique. Le développement des territoires à énergie positive est également fixé comme objectif, reconnaissant ainsi le

rôle des collectivités dans l'émergence de territoires dont la pérennité économique ne sera pas dépendante du prix des énergies importées.

Les objectifs ne seront atteints que par une implication forte des collectivités, car elles interviennent à tous les niveaux sur l'énergie : production (électricité, chaleur, énergies renouvelables), distribution (électricité, gaz, chaleur), déterminants de la consommation (patrimoine, aménagement, urbanisme, logement, organisation des transports). Leur responsabilité du service public de distribution de l'énergie, et leur rôle de sensibilisation et d'accompagnement des habitants et autres acteurs du territoire, les placent au cœur du développement de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique. Ce guide montre quelles sont les différentes possibilités d'interventions sur ces thèmes, d'abord en interne puis, au regard de leurs compétences, vers le territoire et ses acteurs. Il présente comment organiser un ensemble d'actions opérationnelles, cohérent de la commune à la région.

De nombreux renvois entre les différents chapitres sont prévus pour permettre une lecture non linéaire.

4• L'indispensable changement d'approche est facilité par la prise de conscience actuelle

Un élargissement sans précédent de la prise de conscience des enjeux environnementaux est apparu ces dernières années : en 2007, le prix Nobel de la paix reçu par l'ancien Vice-Président des Etats-Unis Al Gore et le Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) et, en France, le Grenelle de l'Environnement en sont les premières illustrations. Aujourd'hui, c'est principalement la prise de conscience du formidable vivier d'emplois que représente la transition énergétique qui motive les acteurs.

Les élus, à l'image des citoyens, souhaitent mener des actions pour enclencher cette transition énergétique devenue indispensable. Face à la diversité des initiatives qui peuvent être menées, comment définir des programmes d'actions ? Comment choisir les priorités ? Comment se fixer des objectifs ? Le travail à tous les niveaux, avec une approche transversale sur l'ensemble des activités de la collectivité, est aujourd'hui nécessaire. Ce guide propose des éléments de réponses concrets à ces questions qui se posent dans toutes les collectivités.

« Nous ne pouvons plus définir des politiques en ignorant le défi climatique, en ignorant que nous détruisons les conditions de notre survie. »

Extraits du discours de conclusion du Grenelle de l'Environnement en octobre 2007 par Nicolas Sarkozy, Président de la République.

« La lutte contre le réchauffement climatique est non seulement une cause planétaire, européenne, nationale, mais peut aussi être le levier d'un nouveau modèle de croissance à la fois intelligent, durable et solidaire. La France doit aujourd'hui s'engager résolument dans la transition énergétique. »

Extrait du discours de François Hollande, Président de la République, à la conférence environnementale de septembre 2012.

Un élu avec une vision transversale dans chaque collectivité

En préalable à toute action, un élu doit être en charge de l'énergie, pour porter la démarche et animer l'ensemble des secteurs. Au delà des aspects de consommation, production et distribution, il doit avoir une vision globale des politiques impactant la consommation d'énergies actuelle - et celle de demain - du territoire. Il doit ainsi travailler en lien avec le développement économique, l'urbanisme, les transports... avec des objectifs partagés de façon à assurer la complémentarité entre les actions.

La concertation peut s'organiser au sein de commissions d'élus compétents dans ces domaines, chargées d'orienter et d'évaluer les actions avec une approche de développement durable, et de statuer sur l'ensemble des dossiers présentés par les services.



L'ÉLU, « l'Énergie et le Climat »

L'essentiel de ce que les collectivités territoriales
doivent savoir

Précarité énergétique, raréfaction des ressources, tensions internationales autour du pétrole et du gaz, augmentation des coûts, libéralisation des marchés... l'énergie est devenue un défi majeur pour la planète, pour la France, pour chaque territoire. La prise de conscience sans précédent apparue ces dernières années encourage et facilite les changements indispensables dans nos manières de produire et surtout consommer de l'énergie.

Les collectivités sont au cœur de ces enjeux : elles consomment, distribuent et produisent de l'énergie et leurs politiques en matière d'urbanisme, de transport, de logement et d'aménagement du territoire influent directement sur les consommations des populations. Elles disposent de nombreux moyens d'actions pour jouer leur rôle essentiel dans la **transition énergétique** et la garantie d'un accès à l'énergie pour tous.

Face à la diversité des initiatives qui peuvent être menées, **comment choisir les priorités** ? comment se fixer des objectifs ? Ce guide propose des éléments de réponses concrets aux questions qui se posent dans les collectivités. Il montre que la lutte nécessaire contre le changement climatique ne doit pas être vue comme une contrainte mais bien comme l'opportunité de définir des objectifs partagés par les acteurs pour développer le territoire et améliorer les conditions de vie de chacun. Les actions à mener représentent en effet un formidable **vivier d'emplois non délocalisables**, et rendront nos **territoires plus résistants** à la fois aux aléas climatiques et aux difficultés économiques engendrés par la dépendance aux énergies importées.

Après la 1^{ère} édition de 2001 et la réédition de 2008, cette mise à jour intègre les derniers développements sur tous ces sujets.

